

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/091 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LA REPARTITION DES CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT POUR L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES DESTINES AUX COLLEGIENS

SEANCE DU 14 MAI 2007

L'An deux mille sept, et le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GUERRINI Christine à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. NATALI Anne-Marie
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
Mme SCOTTO Monika à Mme GORI Christiane



M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

VU la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L. 4424-2, R. 4424-2 et R. 4424-3,

VU les propositions du Recteur de Corse pour 2007,

VU l'avis n° 2007/10 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 10 mai 2007,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES avis de la Commission des Finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ARRETE la répartition des crédits délégués par l'Etat au titre de l'acquisition de manuels scolaires destinés aux collégiens, pour un



montant total de 320 646,24 euros reliquats compris, telle que détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ENTERINE le principe d'une dotation supplémentaire de 10 353,76 euros, à répartir entre les établissements qui, au jour de la rentrée, enregistreraient une variation significative de leurs effectifs.

ARTICLE 3 :

Conformément à la réglementation, les autorités académiques procéderont aux notifications correspondantes auprès des collègues.

ARTICLE 4 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 mai 2007

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI



Jean-Louis ALBERTINI



ANNEXE

REÇU LE
24 MAI 2007
PREFECTURE DE CORSE

DOTATION MANUELS SCOLAIRES EN COLLEGE
Rentrée 2007

Collèges		Effectifs des collégiens à l'entrée	Dotation manuels par élève	Dotation manuels par élève	Total
Fesch		723	19 521	0	19 521,00
Arthur Giovoni		819	22 113	661,70	21 451,30
Laetitia		700	18 900	1 539,99	17 360,01
Padule	ZEP	389	11 670	2 999,11	8 670,89
Baléone		675	18 225	1 371,70	16 853,30
Bonifacio		237	6 399	318,38	6 080,62
Lévie		74	1 998	117,17	1 880,83
Porticcio		465	12 555	67,58	12 487,42
Porto-Vecchio I	ZEP	468	14 040	2 387,39	11 652,61
Porto-Vecchio II	ZEP	493	14 790	51,91	14 738,09
Propriano		276	7 452	426,08	7 025,92
Sainte Marie / Petreto		156	4 212	262,61	3 949,39
Sartène	ZEP	187	5 610	- 35,63	5 645,63
Vico		146	3 942	- 243,53	4 185,53
Giraud	ZEP	518	13 986	67,58	13 918,42
Montesoro		902	27 060	200,59	26 859,41
Saint-Joseph		317	8 559	0	8 559,00
Vinciguerra		465	12 555	0	12 555,00
Calvi		412	11 124	0	11 124,00
Cervione		347	9 369	300,37	9 068,63
Corte		415	11 205	166,90	11 038,10
Ile-Rousse		434	11 718	108,42	11 609,58
Lucciana		866	23 382	0	23 382,00
Luri	ZEP	134	4 020	0	4 020,00
Moltifao		94	2 538	266,67	2 271,33
Fiumorbo		685	18 495	2 556,74	15 938,26
Casinca		488	13 176	124,75	13 051,25
Saint-Florent		217	5 859	163,43	5 695,57
EREA (3é SEGPA)		30	810	756,85	53,15
TOTAL		12 132	335 283,00	14 636,75	320 646,25

